

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 180 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Christophe MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Roger PIZOT - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Mireille BALLETTI représentée par Valérie BOYER - Jacques BOUDON représenté par Philippe DE SAINTDO - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maurice CHAZEAU représenté par Alexandre GALLESE - Robert DAGORNE représenté par Arnaud MERCIER - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Bernard DESTROST représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCEL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Albert LAPEYRE représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Eric LE DISSÈS représenté par Georges ROSSO - Michel LEGIER représenté par Régis MARTIN - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Gaëlle LENFANT - Marie-Louise LOTA représentée par Maxime TOMMASINI - Laurence LUCCIONI représentée par Frédéric COLLART - Bernard MARTY représenté par Garo HOVSEPIAN - Florence MASSE représentée par Christophe MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Yves MESNARD représenté par Pierre MINGAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric DOURNAYAN - Pascale MORBELLI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard CHENOZ - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENCO représenté par Jean-Claude FERAUD - Gérard POLIZZI représenté par Stéphane MARI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Pierre DJIANE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Roger RUZE représenté par Nadia BOULAINSEUR - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORÉ - Josette VENTRE représentée par Bruno GILLES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Michel CATANEO - Claude FILIPPI - Michel LAN - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jules SUSINI - Didier ZANINI - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 13 Juillet 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 012-2336/17/CM

■ Approbation du programme des travaux du pôle d'échanges de la halte-ferroviaire de Plan-de-Campagne aux Pennes-Mirabeau et de l'affectation de cette opération d'investissement - Demande de subvention auprès des partenaires potentiels
MET 17/3898/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la 2^e phase du projet de modernisation de la ligne ferrée Aix-Marseille, l'État, la Région et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont décidé de financer la réalisation d'une halte-ferroviaire à proximité de la zone commerciale de Plan-de-Campagne et du parc de loisirs Speed Water, à l'est de l'A51 en bordure de la RD543.

Cet engagement est inscrit au Contrat de plan 2015-2020 signé entre l'État et la Région Provence Alpes Côte d'Azur, ainsi que dans sa convention d'application métropolitaine approuvée en Conseil de Métropole du 17 octobre 2016.

Cette halte-ferroviaire, évaluée à 7M€, est intégrée dans le dossier de déclaration d'utilité publique du projet de modernisation ferroviaire, qui doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral, suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 23 janvier au 3 mars 2017. Son potentiel de clientèle est estimé entre 500 et 1350 montées/descentes par jour en fonction du type de desserte (omnibus ou semi-directe).

En parallèle, en décembre 2016, le Conseil de la métropole a approuvé l'Agenda de la Mobilité. Ce dernier, pour répondre aux défis environnementaux et économiques, se donne le but, d'ici 2025, de doubler l'usage des transports en commun d'échelle métropolitaine, et d'augmenter de 50% celui des transports locaux.

En lien avec le projet de halte-ferroviaire de Plan-de-Campagne, l'Agenda de la mobilité prévoit la création d'un pôle d'échanges multimodal, afin d'organiser le rabattement des usagers. Pour mémoire, la directive territoriale d'aménagement des Bouches-du-Rhône de 2007, ainsi que les plans de déplacements urbains des anciens EPCI (MPM et CPA) identifiaient déjà la nécessité de réaliser cet équipement, par ailleurs intégré au document d'urbanisme de la commune des Pennes-Mirabeau. Pour évaluer la faisabilité de cette opération, la Métropole a réalisé une étude technique en 2016 (groupement Arep-Verdi-Petel), qui a permis de préciser les conditions d'insertion urbaine et paysagère, ainsi que le fonctionnement de l'équipement.

Les objectifs de cette opération sont notamment de réduire la part modale de la voiture sur le corridor nord de Marseille, dont le trafic est en constante augmentation. Il s'agira d'encourager le rabattement des usagers sur le réseau ferroviaire structurant, mais aussi de constituer un système de transport connecté avec l'extension de la ligne de BHNS Zenibus qui reliera en 2020 le terminus actuel sur la commune des Pennes-Mirabeau, square De Gaulle, à la zone commerciale de Plan-de-Campagne.

Le programme des travaux consiste à réaliser :

- une gare routière de 6 quais,
- un parking de surface de 100 places au sud de la voie ferrée,
- un parking de surface de 300 places au nord de la voie ferrée,
- deux bassins de rétention de 900 et 1100 m³,
- un local vélo de 30 places.

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

Le montant des études, travaux et frais de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce pôle d'échanges est estimé à 7 350 000 €/HT, soit 8 820 000 €/TTC.

La reprise du profil de la RD543 jusqu'au pont-rail sera pris en charge dans le programme des travaux de l'extension du BHNS Zenibus, en coordination avec les travaux de réalisation du giratoire RD543-A51 conduit dans le cadre de la réhabilitation de la zone commerciale de Plan-de-Campagne.

Il est en conséquence proposé d'affecter une opération d'investissement rattachée au programme n°54 – Echange multimodal – Pôle d'échanges halte ferroviaire de Plan de Campagne – 178540TP d'un montant de 7 350 000 € HT portant le montant à 8 820 000 € TTC.

La reprise du profil de la RD543 jusqu'au pont-rail sera pris en charge dans le programme des travaux de l'extension du BHNS Zenibus, en coordination avec les travaux de réalisation du giratoire RD543-A51 conduit dans le cadre de la réhabilitation de la zone commerciale de Plan-de-Campagne.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée ;
- La Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°16/2355/CM du Conseil de Métropole du 15 décembre 2016, approuvant l'Agenda de la Mobilité Métropolitain ;
- L'étude de faisabilité réalisée en 2016 par le groupement Arep-Verdi-Petel, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 6 juillet 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'Agenda de la Mobilité Métropolitaine approuvé le 15 décembre 2016 ;
- La nécessité de disposer d'une opération d'investissement sur le Budget annexe Transport pour la réalisation d'un pôle d'échanges de la halte ferroviaire de Plan de Campagne sur la commune des Pennes Mirabeau.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme général des travaux du pôle d'échanges de la halte-ferroviaire de Plan-de-Campagne

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

Article 2 :

Est approuvé le coût global de l'opération relatif à l'investissement hors foncier, soit 8 820 000 €/TTC (valeur octobre 2016) et son affectation sur le budget annexe transport d'un montant de 8 820 000 € TTC.

Article 3 :

Les crédits nécessaires à l'opération 2017800100 – 178540TP – Echange multimodal - sont inscrits au budget Transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature : 2314 – Sous-politique : C210.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2017 :	0 €
Année 2018 :	180 000 €
Année 2019 :	1 440 000 €
Année 2020 :	5 400 000 €
Année 2021 :	1 800 000 €

Soit un total de 8 820 000 € TTC

Article 4 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter les participations financières au taux le plus élevé possible, auprès des partenaires potentiels de cette opération et à signer les documents s'y rapportant.

Article 5 :

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à effectuer, toutes déclarations, toutes demandes d'enregistrement ou demandes d'autorisation au titre du Code de l'Urbanisme, du Code de l'Environnement et du Code Forestier et prendre tout acte à cet effet, ainsi que de prendre tous les actes relatifs à l'ouverture et à la conduite de l'enquête publique éventuelle.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017